



**RECOURS
COLLECTIF DES
EXTERNATS INDIENS
FÉDÉRAUX**

D'avis de modification à l'Annexe K

Le 6 juin 2022, la Cour fédérale a ordonnée la correction des périodes d'admissibilité pour les externats Rossville au Manitoba, Quinte Mohawk en Ontario et Indian Cove/Pictou Landing en Nouvelle-Écosse.

Les nouvelles périodes d'admissibilité pour chacun des externats sont les suivantes :

Externat de Rossville

1^{er} septembre 1875 au 1^{er} septembre 1957
(ajouté) 30 juin 1967 au 31 août 1968

Externat Quinte Mohawk

(ajouté) 1^{er} septembre 1955 au 31 août 1960
1^{er} septembre 1960 au 1^{er} septembre 1997

Indian Cove/Pictou Landing (transposition of year corrected)

(ancien) 1880 au 30 juin 1985
(nouveau) 1880 au 30 juin 1958

Un avis de ces changements sera communiqué aux membres du groupe ainsi qu'aux conseils de bande au sein des communautés potentiellement affectées.

Les membres du groupe qui ont déjà déposé un Formulaire de demande d'indemnisation et qui pourraient être affectés par ces changements seront contactés directement par l'Administrateur des réclamations.

Les personnes qui seront admissibles à soumettre une demande d'indemnisation à la suite des changements sont encouragées à soumettre leur Formulaire de demande d'indemnisation d'ici le 13 juillet 2022. En soumettant un Formulaire de demande d'indemnisation, ces personnes dégagent le Canada de toute responsabilité en échange d'une indemnisation pour les préjudices les plus graves qu'ils ont subis alors qu'ils fréquentaient un externat fédéral.

Il est attendu que les demandes de prolongation du délai nécessaire en raison de ces changements seront accordées par le comité des exceptions. Les personnes qui déposent un Formulaire de demande d'indemnisation et qui ont fréquenté les externats énumérés ci-dessus pendant les nouvelles périodes d'admissibilité renonceront à leur droit de poursuivre le Canada pour les préjudices/abus subis pendant cette période. Les Formulaire de demande d'indemnisation sont disponibles sur www.indiandayschools.com.

Une assistance individuelle est offerte aux demandeurs par l'avocat du groupe, Gowling WLG, au **1-844-539-3815**, par la ligne directe des externats fédéraux au **1-877-515-7525**, ainsi que par le biais du Programme de soutien communautaire existant, sur invitation de la direction de la communauté.